

Commune de DINOZE

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du Jeudi 18 Mars 2021 à 20 h 15

Présents : ADAM Catherine, ADAM Francis, ANTION Olivier, CHEVRIER Nathalie, COLOMBAIN Camille, DEFRANOUX André, DIDOT Marie, FREMIOT Jérémy, GRAND Stéphanie, GRANDMAIRE Anthony, GRANDMAIRE Wilfrid, GORNET Patricia, PERRIN Stéphanie, TOURNATORY Sandrine, VINCENT Patrice.

La secrétaire de séance : Madame DIDOT Marie

Sous la présidence de Mme Catherine ADAM, Maire

Le conseil municipal réuni en session ordinaire,

Les deux points suivants ont été retirés :

- **Convention avec le Centre De Gestion des Vosges : dispositif de signalement**
- **Approbation de L'Assemblée Générale Ordinaire : Plate-forme SPL XDEMAT**

ACCEPTE l'extension de la participation communale aux activités sportives pour les jeunes qui suivent un cursus scolaire jusqu'à l'âge de 18 ans.

La participation financière est maintenue à 20 euros par année scolaire et sur présentation :

- du certificat de scolarité attestant la scolarisation en lycée
- de la licence annuelle unique acquittée
- d'un relevé d'identité bancaire.

ACCEPTE la participation communale aux activités culturelles

FIXE le remboursement de l'abonnement annuel à 20 euros par enfant âgé de 7 à 18 ans s'il est domicilié sur la commune.

Elle sera versée par année scolaire et sur présentation :

- du certificat de scolarité attestant la scolarisation
- de l'abonnement annuel à l'activité culturelle
- d'un relevé d'identité bancaire

PRECISE qu'une seule activité sera remboursée (sportive ou culturelle)

DÉCIDE : d'autoriser Madame le Maire à recruter un vacataire pour une durée déterminée lors d'un besoin ponctuel lié à l'absence de l'agent technique communal ou en renfort en cas d'événement climatique exceptionnel,

de fixer la rémunération de chaque vacation sur la base horaire du Smic brut,

d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2021,

de donner tout pouvoir à Madame le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

MAINTIENT le tarif du prix des affouages pour l'exercice 2021 pour les habitants de la commune comme suit :

- vente sur pied en cession amiable à 13 € (le stère)
- nettoyage de menus forestiers à 2 € (le stère)

PREND ACTE du rapport d'activités du SDEV 2019 (Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges).

La Secrétaire
Marie DIDOT

Le Maire,
Catherine ADAM